



EXPERIENCE DU PAYS MALADIES DES ANIMAUX AQUATIQUES TUNISIE

Henda BOULAJFENE, Mohamed CHAABOUNI, Ines NJEH, Moez AOUSJI



Atelier Régional de formation avancée sur le Système Mondial d'Information Sanitaire (WAHIS)
destiné aux Points Focaux chargés de la notification à l'OIE des maladies animales
Tunis, Tunisie, 12-14 juillet 2016



WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH
Protecting animals, preserving our future

Introduction générale

Le secteur de la pêche

- Production: 130000 T en 2015
- Consommation = 11 kg /habitant /an
- Pêche = 6% de l'agriculture
- Agriculture = 9,5% de l'économie nationale
- Valeur des exportations = 326,5 Millions D



Introduction générale

- Le secteur de l'aquaculture
- Production actuelle = 14 387 T
 - ✓ 11% de la production halieutique
 - ✓ Potentielle de production = 20 000 T (en terme de valeurs)



Introduction générale

- Espèces endémiques:
 - Loup de mer,
 - Daurade,
 - thon rouge,
 - Sandre,
 - Carpes,
 - tilapia du nil
 - et Huître creuse
- Espèce nouvellement introduite:
 - Crevette à pattes blanches: *Panaeus vannamei*



Introduction générale

Commerce et marchés

- Marché local semble être plus porteur
- Prix moyen sur le marché local: 9 à 10 DT
- Prix moyen des poissons d'eau douce: 3 à 6,5 DT



Situation sanitaire en Tunisie (1)

DGSV: **Projet de l'arrêté** relatif aux normes de qualité et aux conditions sanitaires des espèces aquatiques:

Une transposition de la directive 88/2006/CE:

- Registre d'élevage: Entrée, sortie, mortalité et programme de surveillance zoosanitaire
- Police sanitaire
- Mouvements des animaux aquatiques



Situation sanitaire en Tunisie (2)

- Centre national de veille zoonositaire (créé en avril 2007)
 - Assurer la veille épidémiologique,
 - Réaliser des études d'analyse de risque
 - Suivre l'évolution des maladies nouvelles et émergentes



Situation sanitaire en Tunisie (3)

- Statut sanitaire actuel:
Maladies confirmées cliniquement

Maladie	Notifiable	Statut	Type de surveillance
Infection avec <i>Perkinsus</i> sp	√	Confirmé	Maladie clinique



Situation sanitaire en Tunisie (4)

Statut sanitaire actuel

- **Maladies à statut indéterminé:**
- Absence de programme de surveillance des maladies règlementées des animaux aquatiques.
- Un seul plan de surveillance pour le contrôle des maladies des mollusques: la Perkinsose



Situation sanitaire en Tunisie (5)

- Office Alimentaire et Vétérinaire (FVO) relevant de la Direction Générale de la Santé et de la Sécurité Alimentaire, Commission Européenne.
- Mission d'évaluation des contrôles sur la santé animale des mollusques destinés à l'exportation vers l'Union Européenne en Mars 2004.
- **« ...le programme de surveillance pour le contrôle des maladies des mollusques a été mise en place en juin 2002... »**



NOTIFICATIONS IMMEDIATES



- ❑ Cette procédure est notamment destinée au point focal responsable de la notification des maladies
- ❑ Mettre en place une réponse opérationnelle aux urgences sanitaires, tant sur le plan technique qu'en vue de la communication.
- ❑ Pouvoir connaître et analyser au fil de l'eau les événements sanitaires qui surviennent sur le territoire national.



NOTIFICATIONS IMMEDIATES



- **Loi d'élevage n°2005-95 du 18 octobre 2005** relative à l'élevage et aux produits animaux
- **Décret n° 2001-420 du 13 février 2001**, portant l'organisation du ministère de l'agriculture, et notamment l'article 30.
- **Décret n° 2009-2200 du 14 juillet 2009**, fixant la nomenclature des maladies animales réglementées et édictant les mesures générales applicables à ces maladies, notamment son article 4.
- **Arrêté du MARHP du 18 décembre 2006**, fixant les mesures sanitaires minimales de contrôle de certaines maladies des mollusques, et notamment son article 8.
- **Arrêté du MARHP du 25 août 2010**, fixant la liste des laboratoires officiels d'analyses de biologie médicale vétérinaire.
- **Circulaire du Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement n°43 du 28 février 2011** relative à la lutte contre les maladies règlementées.
- **Note de service N°2348/200 du 02 décembre 2010** relative aux Procédures de Notification Immédiate des Maladies Animales ou d'un Évènement Épidémiologique Significatif



NOTIFICATIONS IMMEDIATES



- Notification immédiate:
 - d'une maladie animale ou d'un événement épidémiologique significatif, les supports de l'information à utiliser sont constitués par les formulaires:
 - VET Officiel ([Annexe I](#)),
 - Laboratoire ([Annexe II](#)),
 - VET LP ([Annexe XI](#)).
- Enquête épidémiologique
 - Une fiche générale ou spécifique d'enquête sera d'être remplie par les services de l'arrondissement de production animale territorialement compétente suite à une visite et enquête approfondie.
 - [Annexe IV \(fiche Maladies des Animaux Aquatiques\)](#)



**NOTIFICATION IMMEDIATE D'UNE MALADIE ANIMALE
OU D'UN EVENEMENT EPIDEMIOLOGIQUE SIGNIFICATIF**
(FORMULAIRE SPECIFIQUE AUX VETERINAIRES OFFICIELS)

A adresser par télécopie à la DGSV : 71 78 79 06

Informations Générales

Nom et prénom de l'éleveur ou raison sociale.....

Adresse:

Gouvernorat : Délégation : Imada : Localité :

Informations Sur La Maladie Et Description De La Population Atteinte :

Date de la première constatation de la maladie :/...../..... Nombre des foyers identifiés :

Maladie suspectée ou événement épidémiologique significatif observé :
---	----------------------------------

Espèce(s)	Nbre Sensibles	Nbre Cas	Nbre Morts	Nbre Détruits	Nbre Abattus

Espèce	Race	Age	Sexe	Autres : décrire
			
			

Signes Cliniques Observés
---------------------------	---

Lésions Post-Mortem
---------------------	-------------------------

Type de prélèvement(s) :

Analyse(s) demandée(s) :

Laboratoire N° Réception :

Le Déclarant :

Nom et prénom qualité date signature
..... /...../.....

**NOTIFICATION IMMEDIATE D'UNE MALADIE ANIMALE
OU D'UN EVENEMENT EPIDEMIOLOGIQUE SIGNIFICATIF
FORMULAIRE SPECIFIQUE AUX LABORATOIRES**

A adresser par télécopie à la DGSV : 71 78 79 06

Informations Générales

Laboratoire : N° Réception :

Nom et prénom de l'éleveur ou raison sociale :

Adresse:

Gouvernorat : Délégation : Imada : Localité :

Prélèvement envoyé par¹ : Date de réception :/...../.....

Informations sur la maladie :

Date de la première constatation de la maladie :/...../..... Nombre de foyers identifiés :

Espèce	Race	Age	Sexe	Nbre Cas	NbreMorts	Abattus	Détruits	Nbre Ax sensibles

Maladie suspectée ou événement épidémiologique significatif observé :
.....
.....

Lésions Post-Mortem
.....
.....
.....
.....
.....

Type de prélèvement(s) :

Examen de laboratoire Epreuves de diagnostic réalisée : Date :/...../.....

Résultat d'analyse :

Autres Observations :

Le chef du laboratoire

Nom et prénom

date

signature et cachet

.....

...../...../.....

¹ : Nom, Prénom Et Qualité Professionnelle.

**NOTIFICATION IMMEDIATE D'UNE MALADIE ANIMALE
OU D'UN EVENEMENT EPIDEMIOLOGIQUE SIGNIFICATIF**
(*FORMULAIRE SPECIFIQUE AUX VETERINAIRES LIBRE-PRATICIENS*)
A Adresser Par Télécopie A L'arrondissement De Production Animale

Informations Générales

Nom et prénom de l'éleveur ou raison sociale

Adresse:

Gouvernorat : Délégation : Imada : Localité :

Informations Sur La Maladie Description De La Population Atteinte :

Date de la première constatation de la maladie :/...../..... Nombre des foyers identifiés :

Maladie suspectée ou événement épidémiologique significatif observé :				
Espèce(s)	Nbre Sensibles	Nbre Cas	Nbre Morts	Nbre Détruits	Nbre Abattus
Espèce	Race	Age	Sexe	Autres : décrire	
				
				
Signes Cliniques Observés				
Lésions Post-Mortem				
Type de prélèvement :					
Laboratoire :				N° Réception :	

Le Déclarant :

Nom et prénom qualité date signature

..... /...../.....



Annexe IV
**Fiche d'enquête en cas de suspicion
d'une Maladies des Animaux
Aquatiques**

DGSV/FESMAA/1/2010

Version Octobre2010

Enquête effectuée par : Date/...../.....
Tél..... Fax..... Adresse.....
Nom et prénom de l'éleveur :
Adresse :
Gouvernorat..... Délégation Localité.....
latitude.....°.....'..... longitude°.....'.....

Date de début de l'événement:...../...../..... Date de la première confirmation :/...../.....
Espèce hôte : Catégorie : Nom commun : Nom latin :
Maladie : Signes cliniques : oui non
Nombre de foyers :
Nature du diagnostic : Suspicion Clinique Nécrosique
Tests de laboratoires : oui non
Animaux : d'élevage Sauvage
Eau : de mer Saumâtre Douce
Système de production : ouvert semi-ouvert semi-fermé fermé

Type d'unité épidémiologique : exploitation village système fluvial
lac réservoir zone côtière
estuaire bac de coquillage bassin

Mesures de lutte

	Appliquée	A appliquer
Aucune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restriction de déplacement à l'intérieur du pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vaccination suite au foyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Désinfection des établissements infectés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quarantaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ramassage d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enquête épidémiologique en aval	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Enquête épidémiologique en amont	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surveillance à l'extérieur de la zone de contention ou zone tampon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Destruction officielle des animaux cliniquement malades	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Destruction des cadavres des produits dérivés et déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surveillance à l'intérieur de la zone de contamination ou la zone tampon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les vecteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zonage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Politique de lutte contre la maladie</u>		
Vaccination interdite :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Traitement des cas :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

<u>Epidémiologie</u>			
Mortalité :..... %	Morbidité :.....%		
Unité de mesure : Animaux / kg / tonnes			
Sensibles :.....	Cas :.....	Morts :.....	Détruits :.....
Agent causal :.....			
Serotype :.....			
Sources du/des foyers ou origine de l'infection :			
Inconnue ou incertaines	<input type="checkbox"/>		
Introduction d'animaux aquatiques vivants	<input type="checkbox"/>		
Des produits (non viables) issus d'animaux aquatiques	<input type="checkbox"/>		
Transport légal d'animaux aquatiques	<input type="checkbox"/>		
Transport illégal d'animaux aquatiques	<input type="checkbox"/>		
Animaux en transit	<input type="checkbox"/>		
Contact avec une exploitation voisine infectée	<input type="checkbox"/>		

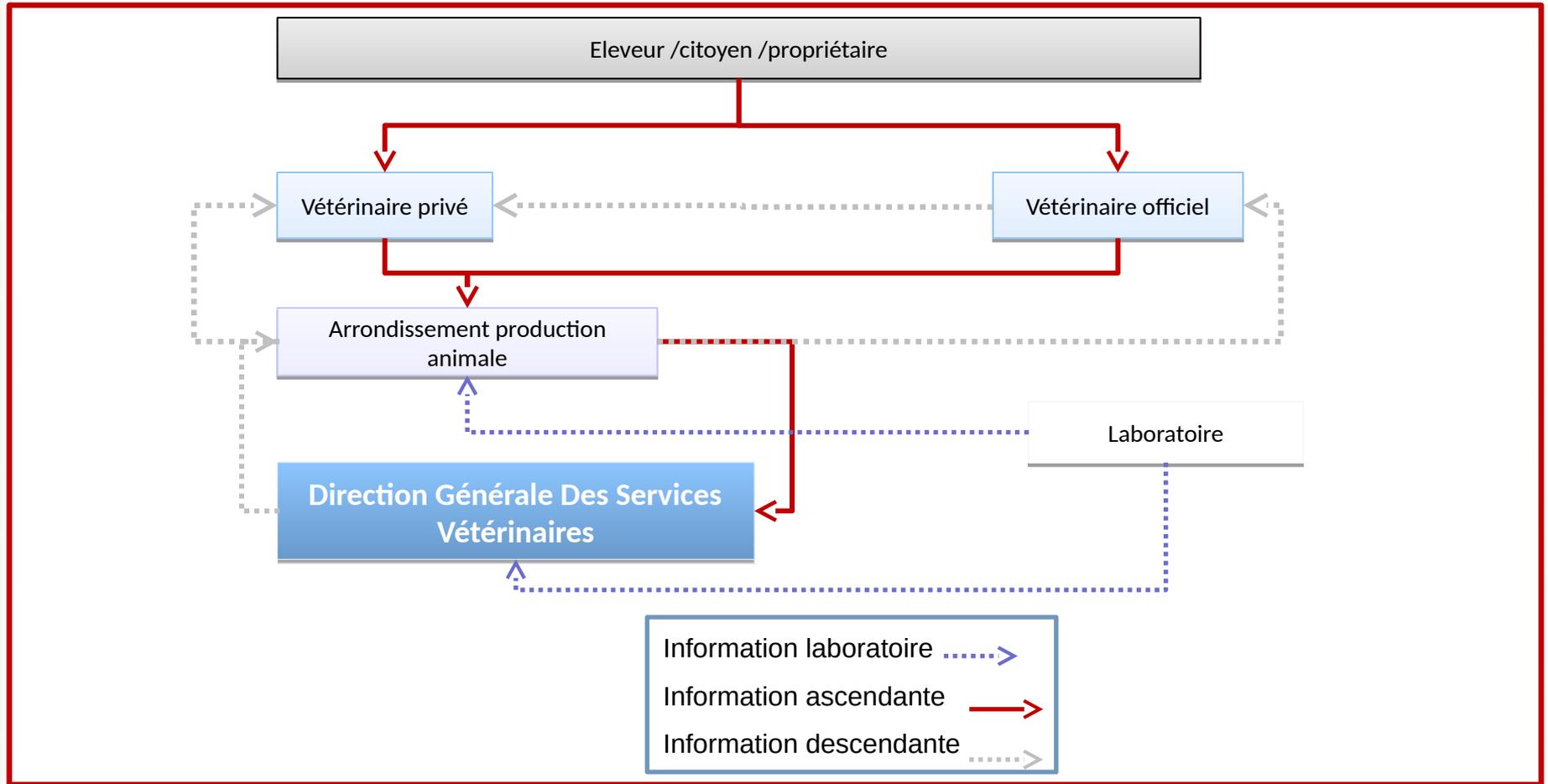
Alimentation avec un produit cru issus d'animaux aquatiques	<input type="checkbox"/>
Vecteurs passifs (véhicules, aliments, etc)	<input type="checkbox"/>
Transmission horizontale par l'eau	<input type="checkbox"/>
Transmission verticale vraie (œufs ou gamètes infectés)	<input type="checkbox"/>
Transmission verticale fausse (œufs ou gamètes contaminés)	<input type="checkbox"/>
Vecteurs	<input type="checkbox"/>
Contact avec des animaux sauvages	<input type="checkbox"/>
Autres :	
Commentaires ou autres informations épidémiologiques :	
.....	
.....	
.....	

<u>Epreuves de diagnostic</u>
Type de laboratoire :.....
Nom du laboratoire :.....
Tests demandés :.....
Date de réception des résultats :...../...../.....
Résultats :.....

Signature de l'enquêteur :
.....

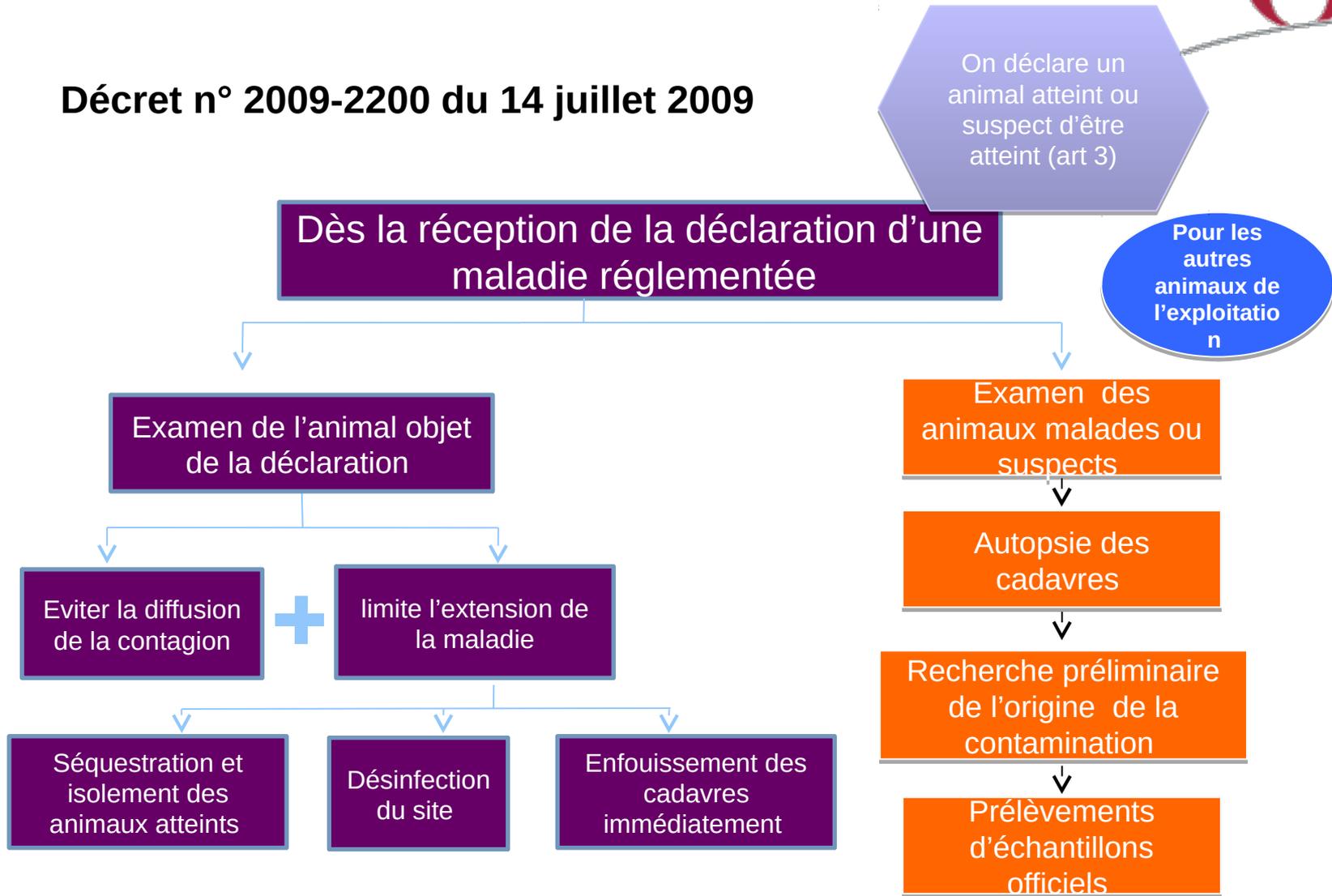
Signature du chef arrondissement P/A :
.....

NOTIFICATIONS IMMEDIATES



NOTIFICATIONS IMMEDIATES

Décret n° 2009-2200 du 14 juillet 2009



NOTIFICATIONS IMMEDIATES

A l'issue de sa visite le MVSACR rédige **un rapport d'expertise** en deux exemplaires , l'un est envoyé au gouverneur et l'autre au directeur général des services vétérinaires relevant du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques

Article 7

En cas de confirmation de l'existence une maladie réglementée

Le MVSACR sur la base des résultats d'analyse établit **une déclaration officielle** de la maladie qui est adressée au gouverneur être au directeur général des services vétérinaires



NOTIFICATIONS IMMEDIATES

Le gouverneur prend un arrêté de mise sous surveillance de l'exploitation infectée

Sur proposition du MVSACR

Recensement et marquage des animaux malades

Isolation des animaux sains des animaux malades

Abattage des animaux malades et leur destruction

Destruction des produits et du matériel susceptible d'être pollués et contaminés

Séquestration des animaux, des produits, du matériel et des véhicules

Délimitation d'une zone de protection et d'une zone de surveillance

La réalisation d'une enquête visant à déterminer l'origine de la contamination et les élevages susceptibles d'avoir été contaminés



RAPPORTS SEMESTRIELS



- Un rapport semestriel sur l'absence, ou la présence, et l'évolution des maladies listées par l'OIE ainsi que sur les éléments d'information épidémiologiquement significatifs.
- Cette procédure est notamment destinée au point focal responsable de la notification des maladies, nommé par le délégué auprès de l'OIE, en utilisant l'application de notification en ligne de WAHIS, et fournissant au siège de l'OIE des informations zoonosantaires des maladies listées.



Recommandations pour améliorer WAHIS et la qualité des rapports

- Nécessité de la mise en place de programmes nationaux de surveillance zoonitaire des maladies réglementées afin de faciliter le recueil d'information.
- L'harmonisation des informations est importante afin d'éviter toute ambiguïté et incohérence.
- La liste des maladies et des infections des animaux aquatiques doit être révisée régulièrement..



Nous vous remercions pour votre attention!



WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH
Protecting animals, preserving our future